
Mise en place de la redevance incitative et de conteneurs équipés de puce

Sictom des Vallées de Loir et Sarthe

103 Rue Charles Darwin

49125 Tiercé

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Françoise Bonnet

francoise.bonnet@loir-sarthe.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Loir et Sarthe s'étend sur 42 communes, soit 50 723 habitants (population municipale 2011) et 20 000 foyers collectés une fois par semaine (C1).

Bien qu'ayant conduit, depuis 2001, de nombreuses actions de sensibilisation et de communication sur le tri, le SICTOM doit faire face à une stagnation du tonnage trié, soit 65 kg / hab / an.

Une première opération-test de conteneur à puce associée à la redevance incitative a lieu en 2003.

De l'enfouissement au traitement par valorisation énergétique

Parallèlement, en 2004, un changement du mode de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) provoque une forte augmentation de son coût de + 46 %. En effet, le traitement des déchets passe du Centre d'Enfouissement Technique (CET)*, à un coût de 23 €/t, au traitement par valorisation énergétique à l'usine de Lasse** avec un coût de 70 €/t. Malgré l'intérêt, la qualité et un tarif qui reste compétitif, le traitement par valorisation énergétique nécessite en amont une politique forte de réduction des OMR.

Par délibération du SICTOM, le 10 septembre 2005, l'opération-test de redevance incitative et de conteneurs à puce est donc généralisée à l'ensemble du territoire.

* CET de classe 2

** Usine gérée par le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique (SIVERT)

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectifs quantitatifs

- Réduction de la quantité d'ordures ménagères à valoriser énergétiquement afin d'en limiter le coût.
- Augmentation de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers et du tri sélectif dans les déchèteries.

Objectifs qualitatifs

- Faciliter le suivi des tonnages issus :
 - des OMR,
 - de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers,
 - des déchèteries.
- Améliorer l'hygiène et la salubrité publique avec la systématisation des conteneurs.
- Améliorer les conditions de travail des rippers.
- Responsabiliser l'utilisateur par un intéressement (motivation supplémentaire au tri grâce à une remise sur la facture).

Résultats quantitatifs

La diminution des OMR est importante passant **de 282 kg/hab/an en 2000 à 148 kg/hab/an en 2007**.

L'incidence de la mise en place de conteneurs à puce avec redevance incitative sur les 5 communes pilotes est manifeste sur la quantité d'OMR collectées, passant en une année de 242 kg/hab/an à 147 kg/hab/an (entre 2003 et 2004) pour une stabilisation à ce chiffre les années suivantes.

Quantité d'OMR à valoriser énergétiquement : - 39 %
(moins 103 kg / hab /an depuis 2002)

Collecte sélective des déchets d'emballages ménagers et du verre : + 62%

Parallèlement à la diminution des OMR, les résultats de la collecte sélective sont positifs avec une augmentation constante de 2000 à 2007 passant de 61 à 110 kg/hab/an, soit plus de 40 kg/hab./an, en 2002. L'impact de la mise place des conteneurs à puce et de la redevance incitative est flagrant puisque l'on passe de 77 kg à 103 kg/hab/an en collecte sélective en une année (2003-2004) pour augmenter progressivement jusqu'à 110 à 113 kg/hab./an au plus haut.

Coût moyen 2008 par habitant : 58 €/hab

Le coût est maîtrisé avec un tarif 26 % inférieur à la moyenne nationale de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) (1)

Pour un service de qualité et un mode de traitement correspondant aux exigences environnementales, le surcoût du changement de mode de traitement des OMR pour l'utilisateur a été contenu.

Sans l'opération "Puissance Tri" (redevance incitative et conteneur à puce), le coût pour l'utilisateur aurait été 28 % plus cher.

(1) Source : rapports annuels de l'Observatoire des Finances Locales

Résultats qualitatifs

Amélioration de l'hygiène, de la salubrité publique et des conditions de travail des rippeurs avec la systématisation des conteneurs.

Prise de conscience par l'utilisateur du coût de la facture des ordures ménagères et de la possibilité de maîtriser sa facture en contrôlant la fréquence de présentation du conteneur.

Pas de transfert massif vers les déchèteries.

Pas d'effets pervers constatés grâce à l'instauration au plafonnement de la remise :

- pas de dépôts sauvages,
- pas de réclamations de collectivités voisines d'export de déchets,
- pas plus de brûlage.

MISE EN OEUVRE

Planning

2003 > Phase expérimentale sur 5 communes

Mise en place de conteneurs à ordures ménagères à puce sur une zone test (5 communes pilotes représentatives du territoire) sur la base d'une capacité de 25 litres par habitant au foyer.

Grille de dotation

1 à 3 personnes :	80 litres
4 personnes :	120 litres
5 personnes :	140 litres
6 à 7 personnes :	180 litres
8 à 9 personnes :	240 litres

2006 > Phase généralisée

1^{ère} redevance incitative au taux de présentation du conteneur à puce pour les 5 communes pilotes

- 1^{er} semestre 2006 : enquête sur les 37 autres communes pour définir les volumes de dotation
- 2^{ème} semestre 2006 : dotation des 37 autres communes

2007 > Phase de suivi

Enregistrement des données de présentation des conteneurs : ordures ménagères à puce de l'année n -1 (Pas de taux de présentation exploitable pour 2008 compte tenu des très nombreux problèmes de collecte).

Moyens humains

- 1,5 Équivalent Temps Plein (ETP) pour la gestion de la redevance incitative

Moyens financiers

- 153 000 € / an (puces, personnel, facturation)
- Économie globale de 786 000 € / an

Moyens techniques

- 1 puce sur chaque conteneur (20 000 puces)
- 1 système informatique embarqué sur chaque camion (3 bennes OM + 3 bennes bicompartimentées Emballages / Verre)
- 1 système d'information pour héberger les données / 1 logiciel de facturation

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Eco-Emballages
- Plastic omniums Systèmes Urbains
- Brangeon Environnement

Les partenaires sont réunis au sein d'un Comité de pilotage.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

Plusieurs pistes d'améliorations sont suggérées :

Fréquence des collectes

Etudier la réduction à plus long terme de la fréquence de collecte :

- OMR : option pour une collecte mixte : 1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours en fonction des saisons.
- Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) et Verre : 1 fois tous les 15 jours

Niveau de remise

L'absence d'augmentation des tarifs, année après année, grâce aux bons résultats obtenus dès 2004 a constitué une remise cachée pour l'utilisateur.

Conséquence : le montant de remise affiché aujourd'hui avec la redevance incitative n'est pas assez élevé malgré des tarifs très compétitifs.

Volume des bacs

Le volume des bacs pour 3 personnes (80 litres) est trop faible si l'on veut optimiser la collecte.

Mots clés

DECHETERIE | MENAGE | REDEVANCE | COÛT | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW

alexandre.bonne@smile.fr

Direction régionale toutes les régions